

2c2a
mag

Janvier 2019

#38

Le magazine de la Communauté de
Communes de l'Argonne Ardennaise



Les loups arctiques
arrivent au PAD p.14

Sommaire

Vie institutionnelle	p.3-4
L'Argonne Ardennaise et Vouziers mutualisent leurs services	p.3
De nouveaux partenaires dans la gestion de la compétence GEMAPI	p.4
Urbanisme	p.5
L'Architecte des Bâtiments de France vous conseille	
Économie	p.6
Accor : accompagner les commerces en milieu rural	
Vie du territoire	p.7-9
Les espaces partagés : innovation et lien social en milieu rural	p.7
Lancement de la construction de 2 maisons de santé	p.8
Écoutémoi, un nouveau dispositif pour les jeunes en souffrance psychique	p.9
Environnement	p.10-11
Trame Verte et Bleue : le projet de l'Argonne Ardennaise retenu	p.10
Redevance d'enlèvement des ordures ménagères : pas d'augmentation en 2019	p.11
Habitat	p.12
Logements à louer	
Programme d'intérêt général : la 2C2A revalorise ses aides	
Tourisme	p.13-14
L'Argonne Ardennaise mise en lumière aux 48h de l'innovation touristique à Troyes	p.13
Un beau succès pour les 20 ans de la 2C2A et la Fête des Fruits	
Le Parc Argonne Découverte, connu comme le loup blanc	p.14
Vie des Associations	p.15

Les actualités des services et du territoire, c'est sur
www.argonne-ardennaise.fr

et

 @argonne.ardennaise

2C2A mag' est édité par la Communauté de Communes de l'Argonne Ardennaise
44-46 rue du Chemin Salé - 08400 VOUZIERS - Tél. 03 24 30 23 94 - 2c2a.com
Directeur de publication : Francis Signoret, Président
Rédaction, mise en page : Lorraine Schulz Taverne, chargée de communication
Crédits photos : 2C2A, sauf mention - Impression : Imprimerie Félix (Vouziers)
Tirage : 9 300 ex. - Diffusion : Travail-Partage - ISSN : n° 2260-3190



Édito

2018 aura été une année charnière pour la Communauté de Communes. D'un côté, une rétrospective de 20 ans passés au service du territoire ; de l'autre, un prélude aux évolutions que va connaître la collectivité en 2019.

La mutualisation entre les services de la Ville de Vouziers et ceux de l'Argonne Ardennaise ouvre la voie à un nouveau dimensionnement dans le service public rendu à la population, une meilleure organisation et une efficacité que nous voulons optimale.

Les projets pour le territoire se poursuivent et se concrétisent. 2019 verra le lancement des travaux de deux Maisons de Santé Pluridisciplinaires à Vouziers et Buzancy, mais également l'arrivée de loups arctiques au Parc Argonne Découverte, ou encore la mise en place de nouvelles aides au commerce local.

Les élus de l'Argonne Ardennaise et les équipes des services communautaires se joignent à moi pour souhaiter que 2019 s'ouvre sur de nouvelles perspectives d'avenir pour chacun d'entre vous et vous apporte réussite et succès.

Je vous souhaite une bonne lecture !

Francis SIGNORET,

Président de la Communauté de Communes de l'Argonne Ardennaise



Photo : Jonathan PREFAUT

L'Argonne Ardennaise et Vouziers mutualisent leurs services

Le Conseil Municipal de la commune de Vouziers et le Conseil Communautaire ont voté la mise en place au 1er janvier 2019 d'un projet de mutualisation globale entre leurs services. Explications sur cette nouvelle organisation.

En quoi consiste la mutualisation de services ?

La mutualisation consiste en une mise en commun du personnel entre les services de la ville de Vouziers (à l'exception de la police municipale) et ceux de la Communauté de Communes. Cela signifie que l'ensemble des agents concernés peut être amené à travailler pour la Ville de Vouziers comme pour la Communauté de Communes.

Pourquoi mutualiser ?

Cette mise en commun va permettre :

- de renforcer les services supports, avec un gain en efficience;
- aux agents de monter en compétences et de se spécialiser;
- de faire des économies à moyen et long terme;
- de conserver la dotation de l'État à un niveau optimum.

Grâce à cette opération, c'est la qualité du service rendu à l'utilisateur qui en sera améliorée, ainsi que le maintien des services de proximité et le développement de nouveaux projets sur le territoire.

Qui paye quoi ?

C'est dit !

« La mutualisation permettra de réaliser des économies d'échelle, certes, mais ce n'est pas tout. C'est également un outil qui va consolider le projet de territoire, renforcer son sens et lui donner une nouvelle perspective.

C'est un grand changement mais aussi une grande opportunité pour les agents des services de la Mairie et de la Communauté de Communes : pouvoir travailler en équipe avec des compétences et des ressources communes, qui profiteront aux services, au territoire et aux usagers.»

Yann DUGARD,
Maire de la ville de Vouziers

Francis SIGNORET,
Président de la Communauté
de Communes de l'Argonne
Ardennaise

Le coût financier est réparti entre les deux collectivités, en fonction du temps de travail effectué par les agents pour chacune des structures. La Commune paiera donc pour le temps de travail des agents effectué sur les compétences de la Ville et la Communauté de Communes pour le temps de travail des agents sur les compétences communautaires.

Qui prend les décisions ?

Cela ne modifie en rien la prise de décision politique. Le Maire, ses adjoints et le Conseil Municipal restent décisionnaires pour

les compétences de la Commune.

De même, le Président, ses vice-Présidents et le Conseil Communautaire restent décisionnaires sur les compétences de la Communauté de Communes.

Ce que cela change pour l'utilisateur

Les guichets d'entrée restent les mêmes. Les usagers continuent de s'adresser aux mêmes services qu'auparavant. C'est uniquement l'organisation interne des deux structures qui se modifie.



SIGNATURE D'UNE CONVENTION D'ENGAGEMENT PARTENARIAL AVEC LE TRÉSOR PUBLIC

Le service finances de l'Argonne Ardennaise et les services de la trésorerie du Vouzinois ont travaillé à la rédaction d'un engagement partenarial dans le cadre de la modernisation de la gestion publique locale et l'amélioration de la qualité des comptes. Il s'agit d'une démarche volontariste visant à accroître l'efficacité des circuits comptables et financiers et le service rendu aux usagers en renforçant les coopérations entre les services de l'Argonne Ardennaise et de la trésorerie du vouzinois par des engagements réciproques.

Il a été signé le 22 octobre dernier par le Président de la Communauté de Communes, Monsieur NICKELAUS de la Trésorerie de Vouziers et Madame HERMANT pour la Direction Départementale des Finances Publiques.

De nouveaux partenaires dans la gestion de la compétence GEMAPI

La Communauté de Communes s'organise pour répondre aux obligations liées à la Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations et sollicite l'Entente Oise-Aisne et l'UDASA dans la gestion sur le terrain de cette compétence.



L'Aisne en crue en février 2016
©Photo : Aurélien MUSU

Depuis le 1er janvier 2018, la compétence Gestion des Milieux aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI), est transférée par le Législateur aux Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI), ce qui est le cas de la Communauté de Communes. Elle est donc dans l'obligation d'exercer cette compétence sur les deux bassins versants* qui la composent :

- Bassin versant de la Meuse
- Bassin versant « Oise/Aisne »

(* portion de territoire dont les eaux du réseau hydrographique suivent une pente naturelle et se concentrent vers un même point de sortie)

On peut distinguer deux grandes catégories au sein de cette compétence, répondant à des logiques d'intervention différentes.

La prévention des inondations

Cela implique d'une part, la définition par la collectivité d'un système d'endiguement et d'autre part, l'entretien et la gestion des ouvrages de protection des crues (digues...) nécessaires à

maintenir ce système en fonctionnement. La collectivité a également à charge les études et travaux sur l'implantation de nouveaux ouvrages qui s'avèreraient nécessaires.

Cette gestion des inondations doit s'appréhender dans une logique de bassin versant. Par ailleurs, il n'est pas possible pour une seule Communauté de Communes de disposer du personnel capable de gérer cette thématique. Par conséquent, les élus du territoire ont décidé lors du Conseil Communautaire du 14 novembre dernier de transférer la compétence à l'Entente Oise-Aisne sur le bassin versant « Oise-Aisne » du territoire. Sur le bassin versant Meuse, il n'y a pas d'enjeu inondation important nécessitant une intervention de la collectivité pour le moment.

La gestion des milieux aquatiques

Missions principales : l'entretien des berges et plans d'eau (sauf ceux à vocation paysagère ou de loisirs), la lutte contre les espèces invasives ainsi que la restauration ou renaturation de

cours d'eau et de bras morts, la restauration de la continuité écologique ainsi que la protection, gestion et entretien de zones humides.

Ces missions n'imposent pas un dessaisissement des propriétaires privés mais fixent de nouvelles responsabilités aux collectivités qui devront intervenir en cas de défaillance et pourront voir leur responsabilité engagée. Cela n'implique pas non plus la disparition des associations syndicales autorisées (ASA : groupements de propriétaires effectuant des missions en matière d'entretien des cours d'eau), qui pourront continuer à exercer leurs missions.

Avant de lancer d'éventuels programmes en la matière, les élus de la Communauté de Communes ont choisi de s'appuyer sur les ASA et leur Union départementale (l'UDASA) afin qu'un diagnostic de terrain puisse être effectué permettant une connaissance plus fine des enjeux concernant cette thématique sur le terrain.

L'Architecte des Bâtiments de France vous conseille

La Communauté de Communes met en place des permanences ouvertes au public de l'Architecte des Bâtiments de France (ABF), en complément des services d'instruction.

Quand consulter l'ABF ?

Lorsqu'un projet se situe dans le périmètre de protection d'un monument historique, il est conseillé de prendre contact avec l'Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine (UDAP).

Les permanences sont organisées depuis le début de l'année durant une matinée par mois au siège de la Communauté de Communes. Les prochaines dates sont :

- mardi 05 février
- mardi 05 mars
- mardi 02 avril

Toute personne désirant les conseils ou l'avis de l'ABF sur un projet peut dès à présent prendre un rendez-vous auprès du Service Urbanisme de la Communauté de Communes : du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h30 (fermé le jeudi).

La mairie, guichet unique des usagers

Le droit des sols reste un pouvoir de police du maire symbolique et structurant. Ce sont les maires des communes qui continuent à signer les autorisations (permis de construire, déclaration préalable, certificat d'urbanisme...).

Pour tout dossier relatif à l'urbanisme, les habitants doivent donc impérativement s'adresser à la mairie de leur commune. En fonction des travaux envisagés, il existe différents types de dossier.

Le certificat d'urbanisme

Ce document indique les règles d'urbanisme applicables sur un terrain et permet de savoir



si l'opération immobilière projetée est réalisable. Il existe deux certificats d'urbanisme : d'information et opérationnel. Sa délivrance n'est pas obligatoire, mais il est recommandé d'en faire la demande avant d'engager la réalisation du projet.

La déclaration préalable

La déclaration préalable permet à l'administration de vérifier que le projet de construction respecte bien les règles d'urbanisme en vigueur.

Pour quels types de travaux ?

Création de surface entre 5 m² et 20 m², ravalement de façade, réfection de toiture, changement de menuiseries, construction d'une piscine...

Le permis de construire

Un permis de construire est généralement exigé pour tous les travaux de grande ampleur. Le recours à l'architecte est obligatoire si la construction dépasse une surface de plancher de 150 m².

Pour quels types de travaux ?

Création de surface de plus 20 m² (40 m² pour Vouziers), construction d'une piscine dont la couverture mesure plus de 1,80 m de haut...

L'instruction des dossiers

Le pétitionnaire dépose la demande en mairie. Cette dernière l'enregistre puis peut éventuellement la transmettre à un service instructeur. Cette mission est assurée par la Direction Départementale des Territoires (DDT) des Ardennes pour les communes ne possédant pas de document d'urbanisme, par le service urbanisme de la Communauté de Communes pour les communes adhérentes ou par les services municipaux eux-mêmes.

Les services qui instruisent les demandes de travaux sont chargés de vérifier que les projets sont conformes aux règles d'urbanisme (implantation, hauteur...), qu'ils peuvent être desservis par les réseaux (électricité, eau potable...), qu'ils ne sont pas situés en zone à risques (inondations...), qu'ils respectent les règles des périmètres de protection des monuments historiques...

Enfin, le Maire prend un arrêté de décision et l'affiche en mairie.

Contactez-nous !

SERVICE URBANISME
MAIRIE - Place Carnot
08400 VOUZIERS
03 24 30 76 55

ACCOR : accompagner les commerces en milieu rural

Trois objectifs pour ce nouveau dispositif : embellir les locaux commerciaux, renforcer l'attractivité économique et améliorer la qualité de l'offre commerciale.



Revitaliser les commerces de centre bourg

La Communauté de Communes et la Région Grand Est souhaitent encourager les acteurs économiques à rénover les locaux commerciaux situés en cœur de bourgs, avec un intérêt particulier porté sur les rénovations intégrales des parties extérieures : devantures commerciales et terrasses (vitrines, parties de façades concernées par le local commercial, enseignes, terrasses et mobilier y afférent) visibles depuis la rue principale dans le cadre du projet.

Les projets éligibles

Sont éligibles uniquement les projets d'investissement non productifs :

- Les travaux et aménagements nécessaires au maintien ou au développement de l'activité,
- L'acquisition de matériels hors simple renouvellement.

Pourront ainsi être soutenus avec ACCOR :

- L'aménagement, la modernisation et la réhabilitation des

espaces consacrés à l'accueil du public et attenants non productifs – dont frais d'études ou autres dépenses connexes.

- Les équipements et mobiliers liés uniquement à l'activité commerciale d'un coût unitaire supérieur à 500 € HT (matériel d'occasion sous certaines conditions).

Les travaux réalisés par l'entreprise elle-même sont exclus et l'investissement ne doit pas avoir été engagé ou réalisé préalablement à la demande.

L'aide proposée

L'aide versée est une subvention d'investissement à hauteur de 45%. Un plancher d'intervention est fixé à 2500 € et un plafond à 15 000€. Uniquement dans les cas de rénovations complètes des parties extérieures, un taux bonifié à 60 % pourra être appliqué sur ces dépenses et le plafond d'intervention passera à 17 500 €.

Rappel : faites bien votre demande de subvention avant la réalisation des investissements.

Vente d'une parcelle de la ZA de Buzancy à Tôle Pro



La société SCREB a acheté à la Communauté de Communes une parcelle de 18 000 m² sur la ZA de Buzancy. Cet achat s'inscrit dans le développement de l'entreprise, spécialisée dans la production de hangars en kit, et vise la création d'une nouvelle plateforme d'expédition et l'aménagement d'une nouvelle aire d'attente pour poids lourds.

Les précédentes extensions, déjà sur les parcelles aménagées par la Communauté de Communes, dataient de 2008 et 2015.

La Chambre d'Agriculture fait la promotion des produits locaux



Les élèves de Vouziers ont eu l'occasion de s'informer sur les circuits courts, la vente directe, les labels et la saisonnalité des produits lors de deux interventions de la Chambre d'Agriculture, directement dans leur cantine. Léonie Guyot, apicultrice à Manre, a proposé aux élèves une dégustation de ses produits, ainsi que des explications sur la production de son miel.

Contactez-nous !

David MAUGER
Responsable du pôle Développement
03 24 30 23 94

Les espaces partagés : innovation et lien social en milieu rural

Première prise de contact entre les personnes intéressées par cette thématique et qui devrait déboucher sur des projets concrets.



Le 4 décembre dernier, la soirée d'information et d'échanges LEADER sur les espaces partagés a rassemblé 37 personnes dans la salle des fêtes de Vouziers.

Ces participants regroupaient des acteurs très divers du territoire : membres d'associations, élus, techniciens de la Communauté de Communes, habitants et acteurs économiques.

C'est quoi un espace partagé ?

Après une présentation des objectifs de cette animation par Marie-Christine GÉANT (présidente du Groupe d'Action Locale), l'association Citoyens et Territoires a donné une définition du concept d'espaces partagés et de tiers-lieux en l'illustrant par des projets existants dans le Grand Est et ailleurs : lieu culturel, coworking, fablab (endroit où l'on a accès à des appareils de fabrication de prototypes), boutique partagée... Globalement, l'espace partagé est un lieu ouvert, de rencontres entre

tous types de populations et de compétences. Ils ont vocation à favoriser le lien social, la créativité, les initiatives et le partage.

Cette partie informative a permis aux participants d'avoir des bases communes afin d'échanger lors des tables de discussion. Trois groupes ont été constitués et ont pu tourner sur les tables pour aborder trois sujets complémentaires : les lieux, les activités économiques et les activités culturelles et sociales. Les débats ont été riches et ont dégagé plusieurs enjeux communs et des pistes de projets.

Quelle suite à ces échanges ?

Des groupes de travail et des visites de terrain seront organisés afin de donner une suite à cette animation. Le compte rendu est disponible sur demande.

Contactez-nous !

Coline DALIMIER
Chargée de mission LEADER
03 24 30 23 94
leader@2c2a.com

L'installation de la fibre se poursuit en Argonne Ardennaise



Projet mené par le Grand Est et financé en partie par la Communauté de Communes à hauteur de 994 800 €, le déploiement de la fibre va se poursuivre sur le territoire jusqu'en 2023. La société LOSANGE, délégataire de la Région pour la mise en place de la fibre, organisera prochainement des réunions sur le territoire pour informer les habitants sur le planning et les modalités de ce déploiement.

www.losange-fibre.fr

Nouveaux horaires pour le Relais d'Assistant(e)s Maternel(le)s

Les horaires du service ALLO RAM évoluent ! Annie Demissy, animatrice du RAM et coordinatrice petite enfance vous écoute, vous informe et vous conseille par téléphone : les lundi et mercredi de 13h30 à 16h30 et le vendredi de 9h à 12h. Annie peut également vous recevoir aux mêmes heures, mais uniquement sur rendez-vous.

Que vous soyez parent ou assistant(e) maternel(le), pour toute question sur le contrat de travail, la mensualisation, les congés payés, les avenants ou ruptures de contrat, liste des assistant(e)s maternel(le)s agréé(e)s, n'hésitez pas à la contacter. Ce service est gratuit et confidentiel.

Contactez-nous !

Annie DEMISSY
Animatrice RAM
03 24 30 23 94

En 2019, lancement de la construction de deux maisons de santé

Le Contrat Local de Santé de l'Argonne Ardennaise a été approuvé en décembre dernier par le Conseil communautaire. En 2019, sa mise en oeuvre se poursuit.

Un outil de proximité

Le Contrat Local de Santé (CLS) est avant toute chose un outil qui doit permettre de réduire les inégalités territoriales et sociales sur le volet de la santé. Il est le résultat d'un travail de terrain entre les habitants, les partenaires sociaux et associatifs, les professionnels de santé et les services de la Communauté de Communes.

Des actions qui répondent à un besoin

A la suite du diagnostic de territoire, des axes prioritaires ont été définis :

- Promouvoir le maintien à domicile des personnes âgées
- Développer une mobilisation sociale favorable à la santé des habitants du territoire
- Améliorer l'accès aux droits de santé (CMU...) et aux soins des personnes vulnérables et améliorer leur connaissance des différents dispositifs
- Favoriser la pratique de l'activité physique, notamment chez les jeunes
- Développer le soutien social des personnes en situation d'ex-



clusion et de discrimination

- Soutenir l'adoption de comportements favorables à la santé de tous les habitants et notamment des enfants.

Pas moins d'une trentaine d'actions (existantes ou nouvelles) répondant à ces problématiques sont intégrées au CLS.

Mise en oeuvre

Le 18 octobre dernier, les compétences suivantes ont été officiellement inscrites dans les statuts de la Communauté de Communes: «Pilotage, animation, communication, évaluation du CLS» et «Création, aménagement et gestion de Maisons de Santé

Pluri-professionnelles».

Cela va permettre à la Communauté de Communes de l'Argonne Ardennaise, outre la coordination du Contrat, de conduire les opérations d'aménagement de Maisons de Santé à Buzancy et à Vouziers, projets initialement portés par ces communes. Le lancement des travaux devrait avoir lieu courant 2019 pour ces deux Maisons.

Le contrat sera signé au printemps, avec l'Agence Régionale de Santé, l'État, la Région Grand est, le Département, la Caisse Primaire d'Assurance Maladie, la Mutualité Sociale agricole et l'Éducation Nationale.

Contre le cancer du col de l'utérus : le dépistage !

Le dépistage du cancer du col de l'utérus s'adresse à toutes les femmes de 25 à 65 ans.

Dès 25 ans, deux frottis sont réalisés à un an d'intervalle, s'ils sont négatifs le frottis est ensuite à refaire tous les trois ans par un médecin ou un gynécologue ou une sage-femme.

Un frottis effectué régulièrement permet de détecter des lésions

précancéreuses et des cancers débutants totalement guérissables.

Le frottis est : simple à faire, non douloureux, efficace, remboursé.

Près d'une femme sur deux ne se fait pas dépister par frottis

dans les Ardennes, avec des conséquences graves. Alors n'hésitez pas, rapprochez vous des professionnels de santé (médecin ou gynécologue ou sage-femme) pour le faire !

Contact : Société Ardennaise de Cancérologie

6 avenue Forest, 08000 Charleville-Mézières

Tel.: 03.24.59.27.09 - Mail : contact@sac08.fr

**DÉPISTAGE
DESCANCERS**
Centre de coordination
Grand-Est

Écoute-moi, un nouveau dispositif pour les jeunes en souffrance psychique

Destiné aux jeunes de 11 à 21 ans en détresse psychologique, ce parcours coordonné d'informations de prise en charge et d'accompagnement, se met en place dans le Grand Est.



La Région Grand Est figure parmi les trois régions choisies pour mener une expérimentation destinée aux jeunes âgés de 11 à 21 ans qui présentent des signes de souffrance psychique.

Elle est mise en œuvre par l'agence régionale de santé (ARS) et le Rectorat d'Académie et coordonnée par la Maison des Adolescents.



Objectifs du dispositif

Cinq cent jeunes de la Région pourront ainsi bénéficier d'un forfait de douze consultations psychologiques en libéral gratuites, sur prescription d'un médecin.

L'objectif de l'expérimentation est de prendre en charge le plus en amont possible les jeunes pour améliorer leur santé mentale à court, moyen et long terme.

Mais il s'agit également :

- de mieux informer les jeunes, leurs proches et les profession-

nels sur la santé mentale, les signes de détresse et les différents types d'aide ;

- de mieux repérer ces jeunes et mieux appréhender l'expression de leur souffrance ;
- de donner aux jeunes la possibilité de parler de leur mal-être et de ne pas rester isolés lorsqu'ils sont en souffrance ;
- d'évaluer cette souffrance psychique ;
- d'améliorer l'accès aux soins de santé mentale chez les jeunes ;
- de proposer une prise en charge adaptée.

Le consentement du jeune et des titulaires de l'autorité parentale (TAP) pour les mineurs est indispensable.

C'est la Maison des Adolescents qui effectuera le paiement des psychologues libéraux. La consultation initiale d'évaluation faite par un médecin évaluateur, sera prise en charge par l'assurance maladie.

A qui s'adresser ?

Pour toute information, rappro-

chez-vous de la Maison des Adolescents :

Maison des Ados 08
25 rue de Tivoli
08000 Charleville-Mézières
03.24.56.40.28

En Argonne Ardennaise, la Maison des Adolescents vous accueille en toute convivialité et confidentialité au FJEPCS La Passerelle de Vouziers (13 rue du Temple, de 10h à 13h) :

- jeudi 17 janvier 2019
- jeudi 21 février 2019
- jeudi 14 mars 2019
- jeudi 18 avril 2019
- jeudi 16 mai 2019
- jeudi 13 juin 2019
- jeudi 4 juillet 2019



Trame Verte et Bleue : le projet de l'Argonne Ardennaise retenu

A la clé : des aides financières, un accompagnement technique et des animations pédagogiques afin de préserver la biodiversité du territoire.

Dans le 2C2A Mag' du mois de juillet, nous vous faisons part d'un Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) lancé par la Région Grand Est, l'État et les Agences de l'Eau, afin de mettre en commun leurs moyens humains et financiers. Leur but : optimiser la mise en œuvre d'actions en faveur de la Trame Verte et Bleue (TVB) sur le territoire régional.



L'opération permettra de replanter plusieurs centaines de mètres de linéaires de haies afin de reconnecter les espaces naturels entre eux.

Trame Verte et Bleue ?

La TVB est un réseau formé de continuités écologiques terrestres et aquatiques, elle contribue à l'amélioration de l'état de conservation des habitats naturels et des espèces et au bon état écologique des masses d'eau.

Le projet en Argonne Ardennaise

Dans le cadre de cet AMI, la l'Argonne Ardennaise a déposé en juin dernier, un projet de revalorisation des haies et de la faune associée, proposé dans la continuité de l'opération « Chouettes Vergers d'Argonne Ardennaise ». Le projet a reçu un avis favorable et sera axé autour de la Trame Verte. Les aides financières proposées par la Région Grand Est permettront de proposer dès 2019, et pour trois années, des aides financières à la plantation d'essences locales et adaptées

au territoire et aux équipements pour la faune auxiliaire, un accompagnement technique des porteurs de projets qu'ils soient particuliers, exploitants agricoles, communes ou écoles et des formations.

Des animations scolaires seront également proposées pour les cycles 1 à 3. L'ensemble du programme sera dévoilé dans le courant du printemps 2019.



Le hérisson commun, espèce phare du projet.



RAPPEL A TOUS LES PORTEURS DE PROJETS : NATURA 2000 VOUS CONCERNE AUSSI !

Afin de s'assurer que les travaux et/ou projets d'aménagement soient compatibles avec les objectifs de préservation des sites Natura 2000, la Communauté de communes vous rappelle que chaque porteur d'un projet inclus dans le zonage, doit contacter le service Natura 2000 afin d'obtenir les renseignements nécessaires à la rédaction du formulaire d'évaluation des incidences, qui doit être envoyé en DDT des Ardennes pour instruction.

C'est également le cas pour les activités ou manifestations sportives, même éphémères.

Programme d'animations 2019

Suite au succès des animations Natura 2000 de l'année 2018, un nouveau programme de sorties découverte vous sera proposé à partir du mois d'avril. Retrouvez ce programme dans le prochain numéro du 2C2A Mag' et sur le portail de l'Argonne Ardennaise.



L'animation des 6 sites Natura 2000 de la 2C2A est cofinancée par l'Union européenne. L'Europe s'engage en Champagne-Ardenne avec le FEDER



Contactez-nous !
Aurélien MUSU
Coordinateur Natura 2000
03 24 71 59 93

Redevance d'enlèvement des ordures ménagères : pas d'augmentation

Pour la troisième année consécutive, le Conseil Communautaire a voté le maintien des tarifs d'enlèvement des ordures ménagères.

Lors du Conseil communautaire du 17 décembre 2018, les élus de l'Argonne Ardennaise ont unanimement voté pour ne pas augmenter les tarifs en 2019, malgré la hausse des coûts de traitement des déchets (+3.5%). Cette décision est rendue possible grâce à l'extension des consignes de tri, qui ont été très bien suivies par les habitants du territoire. L'Argonne Ardennaise est la deuxième collectivité des Ardennes au niveau des performances de tri, grâce à ses habitants. Nous vous remercions pour votre participation et vous incitons à poursuivre vos efforts, sans lesquels cette décision n'aurait pu être prise.

Composition du foyer	Porte à porte	13 levées	Tri	Accès déchèteries	Frais de gestion	TOTAL PART FIXE	De la 1 ^{ère} à la 13 ^{ème} levée	De la 14 ^{ème} à la 26 ^{ème}	De la 27 ^{ème} à la 39 ^{ème}	A partir de la 40 ^{ème}
1 personne	36 €	7,8 €	6 €	23 €	6 €	78,80 € / an	<i>inclus dans la part fixe</i>	+ 2 € par levée	+ 4 € par levée	+ 5 € par levée
2 personnes	72 €	7,8 €	11 €	44 €	6 €	140,80 € / an	<i>inclus dans la part fixe</i>	+ 2 € par levée	+ 4 € par levée	+ 5 € par levée
3 personnes	108 €	7,8 €	15 €	60 €	6 €	196,80 € / an	<i>inclus dans la part fixe</i>	+ 2 € par levée	+ 4 € par levée	+ 5 € par levée
4 personnes	144 €	7,8 €	20 €	75 €	6 €	252,80 € / an	<i>inclus dans la part fixe</i>	+ 2 € par levée	+ 4 € par levée	+ 5 € par levée
5 personnes	180 €	7,8 €	22 €	85 €	6 €	300,80 € / an	<i>inclus dans la part fixe</i>	+ 2 € par levée	+ 4 € par levée	+ 5 € par levée
6 personnes et +	216 €	7,8 €	24 €	85 €	6 €	338,80 € / an	<i>inclus dans la part fixe</i>	+ 2 € par levée	+ 4 € par levée	+ 5 € par levée
Résidence secondaire	72 €	/	11 €	23 €	6 €	112 € / an	+ 0,60 € par collecte	+ 2 € par levée	+ 4 € par levée	+ 5 € par levée

Planning 2019 des ouvertures des déchèteries de l'Argonne Ardennaise

	Déchèterie de Buzancy	Déchèterie de Machault	Déchèterie de Bairon et ses environs (Le Chesne)	Déchèterie de Grandpré	Déchèterie de Challerange	Déchèterie de Vouziers
Du 1er novembre au 31 mars	Lundi 13h - 17h	Mardi 13h - 17h	Mercredi 13h - 17h	Jeudi 13h - 17h	Vendredi 13h - 17h	Du lundi au samedi 9h - 11h50 14h 16h50 Fermée le jeudi matin
Du 1er avril au 31 octobre	Lundi 13h30 - 19h	Mardi 13h30 - 19h	Mercredi 13h30 - 19h	Jeudi 13h30 - 19h	Vendredi 13h30 - 19h	Du lundi au vendredi 9h - 11h50 14h - 17h50
	Samedi 9h - 12h semaines paires 6 et 20 avril 4 et 18 mai 1, 15 et 29 juin 13 et 27 juillet 10 et 24 août 7 et 21 septembre 5 et 19 octobre	Samedi 14h - 17h semaines paires 6 et 20 avril 4 et 18 mai 1, 15 et 29 juin 13 et 27 juillet 10 et 24 août 7 et 21 septembre 5 et 19 octobre	Samedi 9h - 12h semaines impaires 13 et 27 avril 11 et 25 mai 8 et 22 juin 6 et 20 juillet 3, 17 et 31 août 14 et 28 septembre 12 et 26 octobre	Samedi 14h - 17h semaines impaires 13 et 27 avril 11 et 25 mai 8 et 22 juin 6 et 20 juillet 3, 17 et 31 août 14 et 28 septembre 12 et 26 octobre	Samedi 14h - 17h semaines paires 6 et 20 avril 4 et 18 mai 1, 15 et 29 juin 13 et 27 juillet 10 et 24 août 7 et 21 septembre 5 et 19 octobre	Fermée le jeudi matin Samedi 9h - 11h50 13h - 16h50

Logements à louer

La 2C2A assure la gestion locative de 22 maisons et appartements (du T1 au T7) appartenant à ses communes membres. Quatre de ces logements sont actuellement disponibles :



Exermont (Loyer : 485 € + 12 € de charges/mois pour l'entretien VMC et fosse septique)

Maison mitoyenne de 97 m². RDC : entrée, séjour, cuisine, WC, rangement.
Étage : 2 chambres, WC, salle de bain. Jardin à l'arrière.
Chauffage électrique et tubage pour installer un poêle à bois ou granulé.
Classe énergétique : F, GES : B.



Belleville-et-Châtillon-sur-Bar (Loyer : 530 € + 20 € de charges pour l'entretien de la chaudière, de la fosse septique et de la VMC.)

Appartement (T5 /131 m²). RDC : salon/salle à manger ouvert sur la cuisine, WC. A l'étage : 4 chambres, salle de bain et WC. Jardin à l'arrière du bâtiment à partager avec les autres locataires.
Chauffage au gaz + tubage pour l'installation d'un poêle à bois ou granulé.
Classe énergétique : C, GES : C.



Terron-sur-Aisne (Loyer : 590€ + 20€ de charges pour l'entretien de la chaudière, la VMC et la fosse septique.)

Appartement (135m²) à l'étage de la mairie. RDC : couloir donnant accès au terrain clôturé et à la cave. A l'étage : cuisine, séjour, WC, 2 chambres et salle de bain.
2ème étage : mezzanine et 2 chambres.
Chauffage : gaz en cuve. Ventouse pour installation d'un poêle à granulé.
Classe énergétique : C, GES : D.



Termes (Loyer : 407€ + 20€ de charges pour l'entretien de la chaudière, de la fosse septique et de la VMC.)

Appartement situé à l'étage de la mairie. Cuisine ouverte, salon/salle à manger, 3 chambres, salle de bain, WC, dégagement avec placard. Grenier mis à disposition par la mairie.
Chauffage : gaz en cuve. Ventouse pour installation d'un poêle à granulé.
Classe énergétique : C, GES : D.

Habitat

Programme d'intérêt général : la 2C2A revalorise ses aides

Les élus de l'Argonne Ardennaise ont décidé de supprimer les plafonds du complément d'aide apporté par la Communauté de Communes.

Dans le dernier numéro du 2C2A Mag', nous vous présentions le nouveau programme de l'amélioration de l'habitat, porté par le département, en partenariat avec les EPCI, pour la période 2018-2021. La 2C2A avait déjà participé au précédent programme entre 2013 et 2017.

Afin d'augmenter la participation de la collectivité à ce nouveau programme, les élus ont voté le 14 novembre dernier la suppression du plafond d'aides complémentaires initialement prévu (1000€ par dossier).

Ainsi, les aides de l'Argonne Ardennaise concernant la lutte

contre la précarité énergétique, l'habitat dégradé et l'adaptation des logements à la perte d'autonomie se montent désormais à **10% du montant des travaux éligibles hors taxes.**



Ce montant viendra compléter les aides de l'Agence Nationale de l'Habitat auxquelles vous pouvez prétendre si vous répondez aux conditions de res-

sources :

- aide de 35% ou 50% du montant des travaux HT (plafonné à 20 000 € HT de travaux)
- prime pouvant aller jusqu'à 2 000 € (uniquement pour la lutte contre la précarité énergétique).

Si vous avez des projets de travaux ou pour toute question, nous vous invitons à contacter le service habitat de la Communauté de Communes, **AVANT DE COMMENCER LES TRAVAUX.**

Contactez-nous !

Caroline GUTKNECHT
Gestionnaire Habitat
03 24 30 23 94



L'Argonne Ardennaise mise en lumière aux 48h de l'innovation touristique à Troyes

La développeuse touristique du territoire de l'Argonne Ardennaise a fait gagner son équipe, mettant en valeur le savoir-faire du territoire.

Organisé par la Région Grand Est, cet événement avait pour but de faire émerger des projets touristiques innovants au niveau régional.

Un concours régional

Ce sont des profils variés de candidats qui ont dû se constituer en équipes et présenter en 3 minutes, à un jury de professionnels, un projet complet dans le domaine touristique. Des coachs étaient présents pour

aider les candidats à structurer leur présentation et mettre en lumière les points essentiels de leur projet.

Une coach made in Argonne Ardennaise

Dans la catégorie étudiants, de jeunes troyens ont eu la chance de bénéficier des conseils de Julie Réau Dubois, la développeuse touristique de l'Argonne Ardennaise et représentante des Ardennes pour cet événement. Ils ont fini premiers



de leur catégorie. Une belle occasion de montrer le savoir-faire de notre territoire et de donner envie aux acteurs du tourisme, actuels ou en devenir, de s'implanter chez nous !

Un beau succès pour les 20 ans de la 2C2A et la Fête des Fruits

Environ 1200 personnes ont profité de cette journée sous le grand soleil du mois d'octobre pour clore en beauté l'anniversaire de la création de l'Argonne Ardennaise.

En 2018, les habitants de l'Argonne Ardennaise ont pu participer aux animations événementielles des 20 ans de leur communauté de communes. Celles-ci ont pris fin le 14 octobre dernier lors de la Fête des Fruits et de la Nature qui s'est tenue à Grandpré.



Les visiteurs se sont rendus en nombre à la Fête des Fruits

Stands naturalistes avec rencontre de professionnels de la nature, animations et producteurs locaux étaient au rendez-vous, le tout dans la bonne humeur et la convivialité.

Afin de savoir si cette initiative a été appréciée des habitants, nous avons profité de cette fête pour distribuer un questionnaire, qui a ensuite été diffusé avec le 2c2a Mag' ainsi que sur les réseaux sociaux de la collectivité.

A l'heure du bilan, nous remercions toutes les personnes ayant apporté leurs avis et nous ayant majoritairement fait part de leur satisfaction, tant à l'égard du programme que de la fête

en elle-même, mentionnant la bonne organisation de l'événement de clôture comme un facteur de succès.

A la question : « à votre avis, les événements du programme des 20 ans ou de la Fête des Fruits permettent-ils de donner une perspective touristique au territoire ? », les personnes interrogées ont largement répondu « oui » et précisent qu'elles souhaiteraient voir la combinaison d'un événement majeur avec d'autres manifestations rythmer l'année. Elles citent à cela trois raisons : l'événementiel est un moyen pour faire connaître nos richesses, il dynamise le terri-

toire et permet la découverte du potentiel touristique.

Pour conclure, les thèmes qui ont été conseillés pour développer cet axe sont similaires aux thèmes plébiscités durant les 6 mois :

1. Nature, développement durable et environnement
2. Agriculture, produits de terroir et connaissance du territoire
3. Patrimoine et architecture

Contactez-nous !

Julie RÉAU DUBOIS
Développeuse Touristique Locale
Oriane GUILLIN
Chargée de développement territorial
03 24 30 23 94

Le Parc Argonne Découverte, connu comme le loup blanc !

Vous connaissiez les loups gris d'Europe, présentés dans les bois d'Olizy-Primat depuis 2010 ? Vous allez adorer les loups arctiques qui viennent de s'installer !

Tout aussi fascinants, ils seront présentés dans un enclos de 4000m². « *Nous allons continuer à sensibiliser les visiteurs au rôle de super-prédateur qu'est le loup dans la nature. Il a une fonction majeure en matière de régulation des espèces.* » explique Anne FREZARD, responsable du Parc Argonne Découverte.

Mais pourquoi présenter des loups blancs dans les Ardennes ? « *D'abord parce que nous pourrions approfondir ce que nous faisons précédemment, notamment en détaillant les différences qui existent entre loups gris et loups blancs : morphologie, comportement, alimentation, liens entre les populations humaines et les différentes espèces... Nous souhaitons aussi évoquer le réchauffement climatique, et l'ensemble des menaces qui pèsent sur la biodiversité.* »



Comme toujours au Parc Argonne Découverte, derrière l'observation et la contemplation d'espèces animales superbes, se cachent une intention pédagogique et des valeurs fortes.

Cette deuxième meute commence avec un mâle et une femelle, provenant d'autres parcs animaliers (le Zoo d'Amnéville en

Lorraine et le Parc Rêve de Bisons en Normandie). Leur vie devrait captiver les plus de 42000 visiteurs qui viennent chaque année passer une journée nature dans notre coin de paradis. En continuant de grandir, le Parc Argonne Découverte ne cesse de faire rayonner notre territoire !

🎁 Fête ton anniversaire au Parc ! 🎁

Votre enfant aime la nature et les animaux ? Vous voulez lui organiser une journée super sympa à partager avec ses amis et sa famille ? Réservez votre animation un jour d'ouverture du Parc et choisissez parmi nos formules :

Journée au parc + petite animation

➔ À partir de 5 ans, l'enfant portera un oiseau de spectacle sur son bras, équipé d'un gant de faconnier et avec les conseils d'un soigneur animalier, + séance photos entre copains et copines.

➔ Entre 3 et 5 ans, le groupe participera au nourrissage des animaux de la ferme (poules, cochons d'inde, furets)

Tarif : entrée à tarif réduit pour tous (soit 9 € par enfant et 12 € par adulte).

Journée au Parc + chasse au trésor

➔ Pour un groupe de 5 à 12 enfants âgés de 6 à 11 ans. 1 heure d'activités : jeu de piste sur le parc et contact avec certains animaux.

Tarifs au choix

- Entrée à tarif réduit pour tous + 15 € / groupe. Trésor apporté par la famille.
- 15 € / enfant + Trésor fourni par le PAD (ballons, stylos, gobelets).



Ouvert durant les vacances d'hiver, tous les jours, du 9 février au 10 mars, de 10h à 17h. A partir du 6 avril, tous les jours (même fériés), de 10h à 18h.

www.parc-argonne-decouverte.fr

Tél. 03 24 710 738

Facebook: @parc.argonne.decouverte
Instagram: parc_argonne_decouverte

A venir aux Tourelles

Jeudi 7 février - 19h

PETITE CHIMÈRE (CIE 1ER MARS)

Spectacle de danse et contes

Ce spectacle sera accompagné d'une première partie créée par des enfants de CP et de Maternelles des écoles de Vouziers, Monthois et Buzancy, dans le cadre d'un Projet Artistique Globalisé (PAG) en partenariat avec l'inspection d'académie et la DRAC.

Durée : 1h05 - Tout public dès 10 ans



Jeudi 28 février - 20h30

VOUS POUVEZ NE PAS EMBRESSER LA MARIÉE (MATRIOCHKA PRODUCTIONS)

Théâtre/Comédie

Que feriez-vous si votre âme sœur se mariait dans une heure mais pas avec vous ? Une heure avant son Mariage, Emma se retrouve coincée dans une pièce isolée d'un château avec Antoine, son meilleur ami, qu'elle n'a pas vu depuis 2 ans.

Durée : 1h20 - Tout public dès 10 ans.



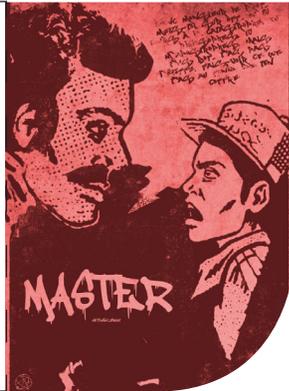
Jeudi 14 mars - 19h

MASTER (CIE LA STRADA ET CIE)

Théâtre RAP

Une classe de collège. Le prof interroge Amine, sur l'histoire du mouvement rap en France. Deux visions s'affrontent : celle du prof, blanc, ayant connu les débuts du rap et celle de l'élève, issu de l'immigration, ne connaissant pas l'histoire du mouvement, mais en possédant les pratiques.

Durée : 1h - Tout public dès 12 ans



L' ARGONNE ARDENNAISE ACCOMPAGNE LES BÉNÉVOLES ASSOCIATIFS

Vous dirigez une association sur le territoire de l' Argonne Ardennaise ? Vous avez des projets ? Des questions ? Vous cherchez des financements ? Laurent SCHEFFER, Coordinateur Vie Associative, peut vous accompagner dans vos démarches et montages de projets.



Permanences : mardis et vendredis, de 13h30 à 17h

*Contact : 03 24 30 23 94
associations@2c2a.com*

L'agenda des assos

Dimanche 20 janvier

Cyclo-cross de Vouziers

A partir de midi au stade municipal. Course en circuit, plusieurs catégories.

Org.: Vélo Club Vouzinois
veloclubvouzinois.clubeo.com

Du 31 janvier au 3 février

Exposition artistique du Rotary Club de Vouziers

A l'espace exposition des Tourelles. Tombola au bénéfice des oeuvres caritatives du Rotary Club.

Org.: Rotary Club de Vouziers, ville de Vouziers,
Les Tourelles
03 24 71 64 77

Dimanche 10 février

Marché campagnard et artisanal à Vouziers

De 10h à 18h, à la salle des fêtes de Vouziers, retrouvez vos produits locaux préférés, ainsi que les produits artisans du terroir.

Org.: Richesses d'Ardenne
03 24 30 51 84

Samedi 6 et dimanche 7 avril

Week-end spécial loups au Parc Argonne Découverte

Expo photos, salon du livre, films animaliers, présentation des meutes de loups arctiques et gris d'Europe, ateliers loisirs créatifs. Ouverture de 8h à 22h le samedi.

Org.: Parc Argonne
Découverte
03 24 710 738

Retrouvez toutes les dates de toutes les manifestations sur le site internet de la 2C2A !

Une équipe au service du territoire et de ses habitants

Siège administratif

Ouvert du lundi au vendredi : 8h30-12h00 et 13h30-17h00

Directeur Général des Services : Léo MAKSUD

Directrice Générale Adjointe : Karine ODIENNE

44-46 rue du Chemin Salé - 08400 VOUZIERS - 03 24 30 23 94 - www.argonne-ardennaise.fr



Déchets ménagers

Facturation, bac poubelle, conseils sur le tri, prévention...

Mathieu SANTERRE, Justine CHARDIN
Tél. 03 24 30 55 71

HORAIRES D'HIVER
DU 1^{ER} NOVEMBRE AU 31 MARS

DÉCHÈTERIE DE VOUZIERS

Ouverte du lundi au samedi : 9h - 11h50 et 14h - 16h50
(fermée le jeudi matin)

DÉCHÈTERIE DE BUZANCY

Ouverte le lundi : 13h - 17h

DÉCHÈTERIE DE MACHAULT

Ouverte le mardi : 13h - 17h

DÉCHÈTERIE DE BAIRON ET SES ENVIRONS (LE CHESNE)

Ouverte le mercredi : 13h - 17h

DÉCHÈTERIE DE GRANDPRÉ

Ouverte le jeudi : 13h - 17h

DÉCHÈTERIE DE CHALLERANGE

Ouverte le vendredi : 13h - 17h

www.argonne-ardennaise.fr > Services à la population > Déchets Ménagers



Relais d'assistantes maternelles

Liste des assistantes maternelles agréées, informations sur le contrat de travail, ateliers d'information, animations...

Annie DEMISSY - Tél. 03 24 30 23 94 - Permanences :
Lundi et Mercredi : 13h30 - 16h30 - Vendredi : 9h00 - 12h00
Permanences physiques uniquement sur RDV



Maison de services au public



Maison de services au public

Aide aux démarches administratives

► **Nouveaux horaires !** ◀

AU CPR À VOUZIERS

Tous les jours de 8h30-12h00 et 13h30-17h

SERVICE ITINÉRANT (À LA DEMANDE)

Tous les après-midis de 13h00 à 17h00

Claudie TURK - Céline LALANDE
Tél. 03 24 30 47 67



Habitat - Logements

SUBVENTIONS HABITER MIEUX

Rénovation, amélioration de l'efficacité énergétique

AIDES TOITURES-FAÇADES

LOGEMENTS À LOUER

La 2C2A gère un parc de 22 logements communaux

Caroline GUTKNECHT - Tél. 03 24 30 23 94



Parc Argonne Découverte

Du 9 février au 10 mars
Tous les jours (même fériés) de 10h à 17h

08250 OLIZY-PRIMAT - Tél. 03 24 710 738
parc-argonne-decouverte.fr



Natura 2000

Aurélien MUSU
Tél. 03 24 71 59 93



Vie Associative

MONTAGE DE PROJETS - RECHERCHE DE FINANCEMENTS ACCOMPAGNEMENT AUX DÉMARCHES

Laurent SCHEFFER - Tel.: 03 24 30 23 94

Permanences les mardis et vendredis de 13h30 à 17h



Office de Tourisme de l'Argonne Ardennaise

Janvier - Mars : du mardi au vendredi
14h - 17h et samedi 9h - 12h30

10 place Carnot à Vouziers - Tél. 03 24 71 97 57
www.tourisme.argonne-ardennaise.fr



Développement économique

PÉPINIÈRE D'ENTREPRISES, ZONES D'ACTIVITÉS, ACCOMPAGNEMENT DES PORTEURS DE PROJETS

Terrains à vendre, locaux professionnels à louer,
aide au montage de projets

David MAUGER - Tél. 03 24 30 23 94